

REMERCIEMENTS ADRESSÉS

A

NOTRE BON FRÈRE DIDACE

DÉCLARATION. — Dans la publication des faits attribués à nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de notre Mère la sainte Eglise Romaine à laquelle nous laissons l'appréciation.

AVIS. — Dans le but de travailler à l'introduction de la cause du Frère Didace, nous prions toutes les personnes qui ont obtenu de lui quelque faveur signalée et bien constatée de nous en donner connaissance. *Nulle relation ne sera publiée à moins d'être contresignée par un prêtre, et par un médecin, s'il s'agit d'une guérison, et accompagnée de l'adresse complète de la personne qui demande la publication.* Nous garderons toute la discrétion exigée, et toutes les relations seront publiées dans l'ordre de leur réception.

S. Agapit. — 21 Août. En novembre 1895, ma mère restait veuve avec deux petits enfants, dont une petite fille âgée de quatre ans qui était menacée de perdre la vue. Ne pouvant combattre l'ophtalmie par les remèdes du médecin, la pauvre mère, sur mon conseil, commença une neuvaine au Bon Frère. Mais bien qu'on eût prié en famille avec ferveur, la guérison demandée n'était pas obtenue. Notre confiance redoubla, et nous recommençâmes une seconde neuvaine que Monsieur le Curé daigna recommander du haut de la chaire, aux deux Fraternités de la Paroisse. Au bout de cette neuvaine, l'enfant se trouva complètement guérie. Je viens donc dire au Bon Frère le remerciement public que nous lui avons promis et que nous lui devons pour cette grâce et pour bien d'autres.

Dame A. N. tertiaire.

Contresigné par le Rvd M. P. A. POULIOT,

Curé de la Paroisse.

Montréal. — 22 Août. J'avais obtenu une faveur du Bon Frère, à la suite d'une maladie grave de mon mari, mais j'avais négligé d'en faire la publication que j'avais promise. Je considère comme un avertissement et une punition de mon oubli la rechute de mon malade. Aussi, en m'acquittant de mon ancienne dette, je demande à mon Bienfaiteur un nouveau secours.

Dame J. V. rue Wolfe.

Montréal. — Rue Jacques Cartier 453. A la suite d'une foulure, Mademoiselle Malvina Lapointe éprouva au doigt les douleurs d'un panaris qui résista pendant un an à tous les soins.